Département du Bas-Rhin

République Française

COMMUNE DE NORDHOUSE

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal

Membres en exercice : 19
Membres présents : 12
Membres absents : 07
Membres ayant
donné une procuration : 03
Date de la convocation : 30/09/2026
Délibération n°2026093
7.1

Séance du 05 octobre 2026
Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER

Présents : ROHMER Jean-Marie - CONTAL Céline - HARTMANN Sébastien - COUSIN Isabelle - FENDER Florent - SCHECKLE Carole - HERR Tania - HISS Florian - SCHAAL Aurélie - MALLICK Amandine - HERTRICH Nicolas - SPARD Quentin

Absents excusés : LANAUD Olivier - BRAUNSTEIN Patricia, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROHMER - JUDIC Priscilla donnant pouvoir à SCHECKLE Carole - MERRAN Meryl donnant pouvoir à Isabelle COUSIN - Sylvain WEIL - Paul BLANDIN - Didier FENDER

Secrétaire : SOLA Chantal

Point n°03 de l'ordre du jour : Décision modificative du budget du lotissement Les Pruniers

Mme CONTAL présente au Conseil municipal une décision modificative concernant le budget du lotissement Les Pruniers.

La modification proposée est la suivante :

Chapitre	Compte	Mouvement
65 – Autres charges de gestion courante	65888	+ 1 500 €
011 – Charges à caractère général	6045	– 1 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

NORDHOUSE, le 05 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER

Délibération rendue exécutoire
en date du 5 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER

Accusé de réception en préfecture
067-216703363-20261005-2026093-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Département du Bas-Rhin

République Française

COMMUNE DE NORDHOUSE

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal

Membres en exercice : 19
Membres présents : 12
Membres absents : 07
Membres ayant
donné une procuration : 03
Date de la convocation : 30/09/2026
Délibération n°2026092
3.2

Séance du 05 octobre 2026
Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER

Présents : ROHMER Jean-Marie - CONTAL Céline - HARTMANN Sébastien - COUSIN Isabelle - FENDER Florent - SCHECKLE Carole - HERR Tania - HISS Florian - SCHAAL Aurélie - MALLICK Amandine - HERTRICH Nicolas - SPARD Quentin

Absents excusés : LANAUD Olivier - BRAUNSTEIN Patricia, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROHMER - JUDIC Priscilla donnant pouvoir à SCHECKLE Carole - MERRAN Meryl donnant pouvoir à Isabelle COUSIN - Sylvain WEIL - Paul BLANDIN - Didier FENDER

Secrétaire : SOLA Chantal

Point n°02 de l'ordre du jour : : Échange de la parcelle communale section 3 n° 2/586 contre la parcelle privée section 3 n° 5/485 : prise en charge de la taxe sur la plus-value

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 20 novembre 2017, l'ancienne mandature avait décidé de prendre à la charge de la commune les frais de géomètre et les frais de notaire en cas d'échange.
Il rappelle que le projet a depuis évolué et que, par délibération du 2 mars 2026, le Conseil municipal a décidé que la commune souhaitait procéder à l'échange et vendre au propriétaire de la parcelle Section 3 n°5/485 la partie complémentaire située entre sa propriété et le trottoir, au prix forfaitaire de 1 500 € (parcelle section 3 n° 1/0.586), payable en deux fois.
Monsieur le Maire propose de confirmer la prise en charge par la commune des frais de notaire au titre de l'acte d'acquisition, conformément aux précédentes délibérations.

Le notaire a également informé la commune qu'une taxe sur la plus-value d'un montant de 1 494 € serait due au titre de cet échange.
Monsieur le Maire précise que l'échange est considéré comme un acte à titre onéreux par l'administration fiscale, d'où l'application de cette taxe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge la taxe sur la plus-value d'un montant de 1 494 €, ainsi que les frais de notaire afférents à l'acte, afin de permettre la finalisation du dossier.

NORDHOUSE, le 05 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER

Délibération rendue exécutoire
en date du 5 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER

Accusé de réception en préfecture
067-216703363-20261005-2026092-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026